

COMPTE RENDU
RÉUNION DE BUREAU ORDINAIRE
Du jeudi 1^{er} décembre 2022 à 12h30

Date convocation : 25 novembre 2022

Le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni, à VITRE, au siège du SMICTOM du Sud Est 35, 28 rue Pierre et Marie Curie, le jeudi premier décembre deux mille vingt-deux à douze heures trente, sous la présidence de Mme Isabelle DUSSOUS.

Etaient Présents : Mme Isabelle DUSSOUS, ***Présidente***, par visio-conférence
M. Henri AVRIL, M. Serge BOUDET, M. Christian STEPHAN,
Vice-présidents.
M. Gérard BARBEDETTE, M. Claude CAILLEAU,
Membres du Bureau.

Etaient absents excusés : Mme Marielle MURET-BAUDOIN, M. Daniel FEVRIER, M. Daniel BALLUAIS

Assistaient également à la réunion :
M. David BESNIER, Directeur S3TEC
Mme Christèle MERHAND, Responsable Finances-RH S'3TEC
Mme Sonia LEBRUMAN, Responsable Traitement des déchets recyclables S'3TEC
Mme Pauline SALMON, Directrice Générale des Services SMICTOM du Pays de Fougères
M. Pierre-Yves BOCANDE, Directeur du SMICTOM SUD EST 35

En premier lieu, Mme DUSSOUS demande aux membres de se prononcer sur le compte-rendu du Bureau Syndical du 22 septembre 2022 et du 15 novembre 2022.

A l'unanimité, les membres du Bureau valident les comptes rendus des derniers bureaux.

A – FINANCES

Question 1 – Projet Compte Administratif et Budget Primitif 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER-Christèle MERHAND

Mme DUSSOUS vous propose une présentation de l'état d'avancement du CA 2022 et du projet de BP 2023 pour S3T'ec.

Mme DUSSOUS laisse la parole à Mme MERHAND pour la présentation de la dernière situation budgétaire, extrapolée à fin 2022.

Situation budgétaire au 31/10 extrapolée Dépenses de fonctionnement :

Exécution des dépenses de fonctionnement au 31/10/22	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Observations	Extrapolation à fin déc.
COMMUNICATION	66 740,00	24 569,98	36,81%		43 986,65
011	43 240,00	4 986,65	11,53%		20 486,65
60632 F. de petit équipement	740,00	3 743,25	505,84%		3 743,25
6226 Honoraires	4 000,00		0,00%	accompagnement fin activité cdt	
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	100,00		0,00%		
6236 CATALOGUES ET IMPRIMES	500,00	777,80	155,56%		777,80
6238 PUBLICITES-RELATIONS PUBLIQUES-DIVERS	37 400,00	465,60	1,24%	dsite internet	15 965,60
637 autres impôts, taxes et versements assimilés	500,00		0,00%		
012	23 500,00	19 583,33	83,33%		23 500,00
6218 Autre personnel extérieur	23 500,00	19 583,33	83,33%	mise à dispo agent	23 500,00
CS	2 576 300,00	1 929 324,20	74,89%		2 416 263,53
011	2 545 000,00	1 889 602,78	74,25%		2 371 330,61
611 Contrats prestation services	2 494 000,00	1 879 918,40	75,38%	dtps ext BP 114 Réalisé =95	2 349 106,23
61521 ENTRETIEN TERRAIN	5 000,00		0,00%	emrobé chemin de visite	
617 Etudes et recherches	27 500,00	-2 051,84	-7,46%	étude reconversion du cdt	-2 051,84
6226 Honoraires	15 500,00	9042,00	58,34%	avocat gestion fin activité technique et financi	21 582,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	3 000,00	2 694,22	89,81%	AO tri	2 694,22
012	23 000,00	19 355,78	84,16%		23 226,93
6218 Autre personnel extérieur	23 000,00	19 355,78	84,16%	mise à dispo agent	23 226,93
042	8 300,00	6 701,72	80,74%		8 042,06
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	8 300,00	6 701,72	80,74%	amort des biens	8 042,06
67		13 663,93	0,00%		13 663,93
678 Charges exceptionnelles opérations en capital.		13 663,93	0,00%		13 663,93
CTVM	37 000,00	10 306,89	27,86%		10 306,89
011	37 000,00	10 306,89	27,86%		10 306,89
611 Contrats prestation services		1 054,89	0,00%	expérimentation : transfert de benne	1 054,89
6226 Honoraires	11 000,00	7 200,00	65,45%	e arth avocat	7 200,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS		2 052,00	0,00%	AMO projet plastique	2 052,00
6132 Locations immobilières	26 000,00		0,00%		



Situation budgétaire au 31,10 extrapolée :

Exécution des dépenses de fonctionnement au 31/10/22	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Observations	Extrapolation à fin déc
DECHARGE	7 300,00	6 115,42	83,77%		6 115,42
011	7 300,00	6 115,42	83,77%		6 115,42
61521 ENTRETIEN TERRAIN	4 000,00	1 571,62	39,29%		1 571,62
617 Etudes et recherches	3 300,00	4 543,80	137,69%	suivi	4 543,80
OMR	5 383 730,00	4 202 396,77	78,06%	DT REVERTEC	5 130 224,80
011	5 010 500,00	3 896 646,83	77,77%		4 790 674,82
60611 Eau & assainissement	1 000,00	1 936,06	193,61%	REVERTEC	2 323,27
60612 Energie-électricité	62 000,00	41 392,01	66,76%	REVERTEC	62 000,00
60621 Combustibles	260 000,00	196 442,87	75,55%	REVERTEC	287 942,87
60632 F. de petit équipement		-305,88	0,00%		-305,88
611 Contrats prestation services	4 566 000,00	3 550 867,38	77,77%	Exploitation CVED dt PS ext BP 859 K€ et réalis	4 291 900,16
61521 ENTRETIEN TERRAIN	1 000,00	559,11	55,91%		559,11
615232 Entretien et réparation réseaux		18 160,00	0,00%	réparation réseaux	18 160,00
617 Etudes et recherches	7 000,00	2 554,80	36,50%		2 554,80
6226 Honoraires	90 000,00	59 022,35	65,58%	Prépa DSP CVED	99 522,35
6231 ANNONCES ET INSERTIONS	7 000,00	11 137,13	159,10%	Prépa DSP CVED	11 137,13
6251 Voyages et déplacements	500,00		0,00%		
62878 Remboursement à d'autres organismes	16 000,00	14 881,00	93,01%	TF CVED	14 881,00
012	34 200,00	25 439,36	74,38%		34 238,75
6332 Cotisations au FNAL		11,63	0,00%		
6336 Cotisation CNG,CG de la FPT		268,41	0,00%		
64111 Rémunérations du personnel titulaire	16 250,00	11 114,33	68,40%		16 250,00
64112 Rémunérations du personnel titulaire		1 047,83	0,00%		
64118 indemnités pour heures supplémentaires		6 365,17	0,00%		
6451 Cotisations à l'URSSAF	2 450,00	1 794,32	73,24%		2 450,00
6453 Cotisations caisses retraite	5 000,00	4 090,02	81,80%		5 000,00
6458 Cotisations autres organismes		48,90	0,00%		
6478 Autres charges sociales diverses	1 000,00	660,00	66,00%		1 000,00
6488 titres d'abonnement de transport souscrits par leur personnel		38,75	0,00%		38,75
64118 Autres indemnités		9 500,00	0,00%		9 500,00
042	299 030,00	249 624,98	83,48%	amort des biens	299 549,98
0811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	299 030,00	249 624,98	83,48%	BS 01.12.2022	299 549,98
65	40 000,00	30 685,60	76,71%		40 000,00
66111 Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	30 685,60	76,71%	échéance emprunts	40 000,00

Exécution des dépenses de fonctionnement au 31/10/22	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Observations	Extrapolation à fin déc
QUAI	14 500,00	1 055,56	7,28%		14 677,73
011	13 500,00	444,73	3,29%		13 944,73
61521 ENTRETIEN TERRAIN	13 500,00	444,73	3,29%	frais entretien quai Fougères	13 944,73
042	1 000,00	610,83	61,08%		733,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	1 000,00	610,83	61,08%	amort des biens	733,00
STRUCTURE	264 410,00	127 896,86	48,37%		150 073,00
011	51 100,00	24 057,13	47,08%		28 024,48
60622 Carburants	500,00	225,26	45,05%		270,31
60623 ALIMENTATION	500,00		0,00%		
60632 F. de petit équipement		53,76	0,00%		53,76
6064 Fournitures administratives	500,00	592,10	118,42%		592,10
611 Contrats prestation services	1 500,00	1 920,00	128,00%		1 920,00
6135 Locations Mobilières	6 000,00	1 244,90	20,75%		1 244,90
6156 Maintenance		178,00	0,00%		178,00
6161 Assurance multirisques	9 000,00	8 478,09	94,20%		8 478,09
617 Etudes et recherches		4 191,26	0,00%	étude périmètre compétence tt	4 191,26
6182 Documentation générale et technique	2 500,00	1 235,00	49,40%		1 235,00
6226 Honoraires	27 500,00	780,00	2,84%	consultation assurance	3 120,00
6231 ANNONCES ET INSERTIONS		108,00	0,00%		108,00
6251 Voyages et déplacements		1 221,05	0,00%		1 465,26
6256 Frais de missions		251,70	0,00%		251,70
6257 les frais de réceptions organisés hors du cadre de ces fêtes et cérémonies	2 000,00	1 690,46	84,52%		2 028,55
6288 Autres services extérieurs		180,00	0,00%	frais d'admission européen énergie	180,00
6168 Assurance Autres	1 000,00		0,00%		1 000,00
6261 frais d'affranchissement	100,00		0,00%		0,00
60636 Vêtements de travail		1 701,55	0,00%		1 701,55
6188 Autres frais divers		6,00	0,00%		6,00
012	92 200,00	79 806,59	86,56%	personnel mis à dispo et stagiaire	92 637,87
042	610,00	505,00	82,79%	amort des biens	606,00
6811 Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	610,00	505,00	82,79%		606,00
65	28 500,00	23 528,14	82,55%		28 804,65
6531 Indemnités élus	27 000,00	22 192,92	82,20%		27 000,00
6532 Frais de mission		253,45	0,00%		304,14
6533 Cotisations retraite élus	1 500,00	1 081,26	72,08%		1 500,00
65888 Charges de gestion courante autres		0,51	0,00%		0,51
022	92 000,00	0,00	0,00%		0,00
022 dépenses imprévues	92 000,00		0,00%		0,00
Total général	8 349 980,00	6 301 665,69	75,47%		7 805 886,77

Situation budgétaire au 31,10 extrapolée- Recettes de fonctionnement :

Réalisation des Recettes de fonctionnement au 31,10	Crédits inscrits au BP	Montant SB	Taux exécution	Observations	Extrapolation à fin déc
CS	67 500,00	41 207,90	61,05%		46 725,35
70	67 500,00	27 587,24	40,87%		33 104,69
7078 Autres marchandises	55 000,00	27 587,24	50,16%	pb carton SMICTOM SUD EST mis en balle chez Passenau	33 104,69
7478 SUBVENTIONS § PART. Département	12 500,00		0,00%	Subv à la reconversion du cdt	
77		13 620,66	0,00%		13 620,66
7711 Débits et pénalités perçus		13 620,66	0,00%	pénalités DERICHEBOURG	13 620,66
OMR	1 244 330,00	2 017 716,10	162,15%		2 234 615,43
70	1 139 530,00	1 416 718,37	124,32%		1 616 718,37
7078 Autres marchandises	1 139 530,00	1 416 718,37	124,32%	recettes de vente d'énergie	1 616 718,37
77		516 501,06	0,00%		516 501,06
7711 Débits et pénalités perçus		14 745,00	0,00%	pénalités PAPREC	14 745,00
7788 prod except divers - remb assurance		501 756,06	0,00%	expertise judiciaire	501 756,06
042	104 800,00	84 496,67	80,63%		101 396,00
777 Quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat	104 800,00	84 496,67	80,63%	amort subventions	101 396,00
STRUCTURE	6 666 170,00	5 555 091,05	83,33%		6 666 171,68
013	500,00	365,00	73,00%		500,00
6479 Remb. autres charges sociales	500,00	365,00	73,00%		500,00
74	6 665 670,00	5 554 724,01	83,33%		6 665 670,00
74758 PARTICIPATION DES COMMUNAUTES OU GPT	6 665 670,00	5 554 724,01	83,33%	redevance d'équilibre	6 665 670,00
75		2,04	0,00%		1,68
7588 Produits divers de gestion courante		2,04	0,00%		1,68
COMMUNICATION		7,00	0,00%		7,00
77		7,00	0,00%		7,00
773 Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		7,00	0,00%		7,00
Total général	7 978 000,00	7 614 022,05	95,44%		8 947 519,46
Report antérieur		371 980,00		Résultat d'exercice avec produit exceptionnel expertise	1 141 632,69
Total	8 349 980,00			Résultat cumulé	371 980,00



5

Mme MERHAND présente l'évolution prévisionnelle de l'épargne de gestion, soulignant le niveau important de remboursement du capital pour 2022-2023.

Situation budgétaire au 31/10 extrapolée- Epargne de gestion :

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022
Produits de fonctionnement	6 980 066	7 304 634	7 467 282	8 315 995
(-) Charges de gestion	6 394 248	6 911 365	6 872 734	7 442 589
(=) Epargne de gestion	585 818	393 269	594 548	873 406
(-) Intérêts d'emprunts	5 313	6 385	18 643	40 000
(=) Epargne brute	580 505	386 884	575 905	833 406
(-) Remboursement du capital	111 111	212 222	270 445	856 000
(=) Epargne nette	469 394	174 662	305 460	-22 594



6

BS 01,12,22

Mme MERHAND présente ensuite une simulation du résultat de la section d'investissement. Le programme d'investissement est très faiblement exécuté du fait de la non finalisation des travaux du CVED, de la non réception de REVERTEC, et du décalage du projet de création du quai de transfert sur Fougères.

Situation budgétaire au 30,09 extrapolée- Section d'investissement :

DI par équipement	BP 2022	SB 30/09/22	%EXE
- CDT	319 290,00	17 670,00	5,53
- CVED	2 562 277,81	1 063 429,22	41,50%
- DECHARGE DE CORNILLE	0,00	0,00	0,00
- QUAI DE TRANSFERT	450 000,00	28 980,85	6,44%
- STRUCTURE	4 000,00	1 382,40	35%
- CTVM	398 698,00	36 666,00	9,20%
Total général	3 734 265,81	1 148 128,47	30,75%

RI par chapitre	BP 2022	SB 30/9/22	%EXE
- CDT	6 677,00	5 007,75	75,00%
- CVED	1 637 083,17	653 934,66	39,95%
- STRUCTURE	2 089 505,64	756 547,18	36,21%
- QUAI	1 000,00	750,00	75,00%
Total général	3 734 265,81	1 416 239,59	

	CA 2022
Recettes d'investissement	1 416 239,59
Dépenses d'investissement	1 148 128,47
Résultat d'exercice	207 111,12
Report antérieur	1 356 681,96
Résultat cumulé	1 563 793,08
RAR Révertec	428 000,00
RAR CVED	833 000,00
Résultat corrigé	302 793,08



7

BS 01,12,22

Mme MERHAND passe ensuite à la présentation du projet de budget (section de fonctionnement).
Documents en annexe : BP 2023 Dépenses de fonctionnement, BP 2023 Recettes de fonctionnement, BP 2023 Redevance d'équilibre.

Dépenses de fonctionnement estimées à 15 649 860 k€, financées par des Recettes de fonctionnement intégrant un report antérieur similaire à celui de 2022 (soit 371 980k€).

La redevance d'équilibre évolue de 6 665 670 à 12 426 380 € (avec les déchèteries). A périmètre équivalent (sans les déchèteries), évolution de 6 665 670 € à 8 325 830 €.

M. BESNIER souligne l'Impact inflation : forte révision. M. BESNIER ajoute qu'il sera important de vérifier auprès des exploitants que les révisions payées par la Collectivité sont réelles. Cela fait réfléchir sur les révisions sur marché : actuellement tout est révisé. Sur l'investissement, par exemple la cession de créance, tout ne serait pas révisé.

Mme DUSSOUS conclut : il s'agit d'une première réunion sur les orientations 2023. Mme DUSSOUS propose que le premier Bureau Syndical de 2023, soit consacré au Budget, avec et sans les déchèteries.

B – INFORMATIONS

La Présidente propose de faire un point d'avancement sur les dossiers en cours :

- *Actualités centre de tri et CVED*

M. BESNIER est en attente des retours des SMICTOM sur d'éventuels emplois proposés pour palier à la fermeture du Centre de tri. Pour le projet plastique à FOUGERES, il y a déjà une bonne relation, ils ont reçu plusieurs candidatures de salariés du Centre de tri.

- Avancées du « sourcing » sur la valorisation / traitement des biodéchets ;

M. BESNIER indique qu'il y a des sollicitations quasi journalières sur les biodéchets. Le Smictom du Pays de Fougères est actionnaire à 1% sur un méthaniseur. M. BOUDET informe qu'à l'origine un hygiéniseur était prévu. Il a des contacts par des agriculteurs actionnaires à la recherche d'amendements organiques.

Mme DUSSOUS ajoute que c'est obligatoire d'avoir un hygiéniseur. Ce serait idéal que tout soit au même endroit. Sinon cela crée une rupture de charge.

M BESNIER explique que le compostage peut être fait à l'échelle des biodéchets de la collectivité, un déconditionneur a besoin de plus de tonnage. (250 k€ d'investissement).

M. BOUDET demande s'il y aura des aides à l'investissement ? M. BESNIER répond par l'affirmative : déjà 70% pour l'étude. Il faut savoir si c'est mieux d'y aller seul ou être partenaire.

Un Elu de FOUGERES ajoute que ces obligations vont venir rapidement.

M. BESNIER ajoute que ceux qui vont déposer les dossiers les premiers, seront plus certains des financements.

M. BOUDET demande s'il faut interroger nos plus prochains voisins à ce sujet ? M. CAILLEAU complète « sans dévoiler nos intentions ».

M. BESNIER informe que le SMPRB a un tri mécano-biologique, et va se réorienter vers du compostage de biodéchets.

Mme DUSSOUS demande si autour de VITRE-FOUGERES, il y a quelqu'un qui le fait ?

M. BESNIER répond qu'une personne le fait à ST JEAN SUR COUESNON, idem TERGREEN souhaite le créer, également à LIFFRE, et GAEC LAMOUREUX à NOYAL SUR VILAINE (pas de déconditionneur).

Mme DUSSOUS demande : a-t-on une idée des volumes ?

M. BESNIER répond : pour VITRE, entre 700 et 1 000T ; pour FOUGERES, zéro pour l'instant, voir pour garder un volume disponible de 300 T.

M. BOUDET demande si la collecte des professionnels est comptabilisée ?

M. BESNIER répond par la négative.

Mme DUSSOUS demande quand faut-il prendre une décision ?

M. BESNIER répond au premier trimestre 2023. Il précise que cela mérite une réflexion des 3 entités sur le sujet. Fin novembre, le cabinet INDDIGO devait travailler sur un dé-conditionneur, cette réunion était attendue afin d'avoir une première approche (dimensionnement de l'outil, et état financier de ce scénario).

Mme DUSSOUS demande quelles seront les subventions pour les SMICTOM ? M. BESNIER répond que les subventions seront uniquement sur la fourniture de composteurs, d'abri-bacs... et communication.

M. STEPHAN fait part que dans la grande majorité du territoire, il n'y a pas de collecte. (Collecte uniquement sur les centres-villes). De plus, il signale qu'il y aura aussi la problématique des restaurateurs : jusqu'où va la collectivité ?

M. AVRIL ajoute que la problématique se pose aussi pour les écoles, les collèges, les EPHAD, intéressés par une solution locale qui permettrait que cela coûte moins cher.

C – TRANSFERTS

Question 2 – Avenant au marché de MOE pour la création du quai de transfert à JAVENE avec INOVADIA en co-traitance avec l'architecte LOUVEL

La Présidente expose :

S3T'ec a signé un marché de « Mission de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un centre de transfert et l'aménagement de voirie et réseaux à Javené » référencé 22VF03 pour un montant de 106 275 € H.T. (Délibération n°5 du bureau syndical du 26 Avril 2022)

Le Mandataire INOVADIA nous informe que le co-traitant au marché -LOUVEL AGENCE D'ARCHITECTURE a changé de dénomination, de siège social, de SIRET et de banque pour devenir FABER.

A ce titre, il est proposé par avenant n°2 d'acter le changement de dénomination de ce co-traitant LOUVEL AGENCE D'ARCHITECTURE en FABER.

Les autres clauses du contrat demeurent inchangées.

Sur le projet de quai, Mme LEBRUMAN indique qu'il y a 20 camions entrant à FOUGERES par jour, et 3 à 5 semi-remorques sortantes.

Mme DUSSOUS demande si l'eau est distribuée ? Mme LEBRUMAN répond par l'affirmative : l'eau est emmenée vers le décanteur pour rejoindre le réseau de la ville de FOUGERES. Le quai de transfert a une superficie de 10 000m² de terrain, avec une emprise de 6000 m². Mme LEBRUMAN indique qu'il y a une cession parcellaire pour délimiter la parcelle avec le SMICTOM du Pays de Fougères. De plus, elle annonce la présence d'une ligne haute tension qui sera à déplacer. M. BESNIER précise que si la ligne haute tension est au-dessus du local, normalement il y aura une prise en charge par ENEDIS.

M. BESNIER avise que l'entreprise SOLEVAL située à côté, a un intérêt par rapport aux biodéchets.

M. BESNIER annonce que suite à l'offre reçue pour l'exploitation du Centre de Transfert de Vitré, le repreneur de papier, on peut s'interroger sur le transfert du papier sur VITRE. L'étude d'une alvéole complémentaire sur le futur quai de transfert de FOUGERES (300 m²) permettrait de trier sur place. 276 K€ HT en plus.

M. BOUDET fait remarquer que cela augmente l'investissement, mais il y a un retour sur investissement. Il vaut mieux le faire d'un seul tenant.

Mme DUSSOUS demande si cela nécessite du personnel ? M. BESNIER répond par la négative : plus de temps de chargement, mais moins de temps de chargement à VITRE.

Mme DUSSOUS demande si pour le quai il y a besoin d'une enquête ? Mme LEBRUMAN répond qu'une simple déclaration suffit, car il n'y a pas de stock de déchets important.

LA PRESIDENTE INVITE LES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DE SE POSITIONNER SUR CET AVENANT DANS LE CADRE DU MARCHE AVEC INOVADIA.

Au vu des éléments présentés et après en avoir délibéré,

Le BUREAU SYNDICAL, à l'unanimité des membres présents, décide :

- De **RETENIR** l'avenant n°2 proposé,
- **D'AUTORISER** la Présidente, ou son représentant, à signer et notifier l'avenant n°2 à intervenir avec INOVADIA pour le marché de mission de maîtrise d'œuvre relative à la construction du quai de transfert à Javené.

Présents : 5
Pouvoir :
Nombre de votants : 5
Nombre de voix pour : 5
Abstentions : 0
Contre : 0

Pour extrait conforme,



La Présidente,
Isabelle DUSSOUS

D – COMMUNICATION

Question 3 – Portes ouvertes 2023

Rapporteur élu : Marielle MURET-BAUDOIN

Rapporteur administratif : Nadège DOUABLIN

Les élus émettent un avis favorable à la reprise des Portes ouvertes des outils S3t'ec au cours du second semestre 2023.

PROJET ORDRE DU JOUR DU COMITE

A – ADMINISTRATION

Question 1 - Désignation du secrétaire de séance

Il sera procédé en premier lieu à la désignation d'un secrétaire de séance.

Question 2 - Approbation du compte-rendu de la séance du Comité Syndical du 29 novembre 2022

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente soumet à l'approbation de l'assemblée, le compte-rendu de la séance du 29 novembre 2022 visé par la secrétaire de séance.

Le Comité syndical est invité à approuver le compte-rendu de la séance.

Question 3 - Compte-rendu des décisions prises par la Présidente dans le cadre des délégations du Comité Syndical depuis la séance du 29 novembre 2022.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 1 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Président du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 3 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Président ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions qu'elle prend par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/ contrat	Objet de la délibération - Année 2022	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
09/11/2022	VF D80 2022	Centre de Tri	22VF04	Audit et état des lieux du centre de tri de Vitré	INDDIGO	10 450,00 €
15/11/2022	VF D81 2022	Communication	DV134076	Equiperment et installation d'une solution de visioconférence	OCI ATHEO	3 488,00 €
15/11/2022	VF D82 2022	Administration générale	DEV01114	Prolongation de la location d'un véhicule du 10/09/2022 au 31/12/2022	CARLYSS AUTOMOBILES SAS	687,00 €
15/11/2022	VF D83 2022	Administration générale	DU 08/11/2022	Bureau syndical de novembre 2022	LA GRANGE A PAIN	150,00 €
21/11/2022	VF D84 2022	Communication	95061-62-63	Impression entête de lettres et enveloppes	MORVAN FOUILLET	679,00 €

Question 4 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau syndical dans le cadre desdélégations du Comité Syndical depuis la séance du 29 novembre 2022.

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

La Présidente expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 5211-10 relatif aux délégations consenties par le Comité syndical au Bureau et au Président ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 Novembre 2018 portant création du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés à compter du 1^{er} Janvier 2019 ;

Vu la délibération n° 2 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative à l'élection du Bureau syndical du Syndicat Mixte Ouvert de Traitement des Déchets Ménagers et Assimilés ;

Vu la délibération n° 5 du Comité syndical du 20 Octobre 2020 relative aux délégations du Comité syndical au Bureau syndical ;

Considérant que, dans ce cadre, la Présidente rend compte des décisions prises par le Bureau Syndical par délégation du Comité syndical, à chaque réunion de l'organe délibérant ;

Le Comité Syndical est invité à prendre acte du compte-rendu exposé ci-après :

Date	N°	Pôle	Numéro devis/ contrat	Objet de la délibération - Année 2022	Attributaire marchés/devis	Montant global estimé en HT
15/11/2022	VF BS06 NOV2022	CVED	22VF24	Prestation de valorisation énergétique des OMR en surplus à TADEN pour 3 mois	IDEX	60 000,00 €
15/11/2022	VF BS07 NOV2022	Quai de transfert	22VF03	Avenant au marché de MOE pour la construction du quai de transfert à Javené	INOVADIA	0,00 €
15/11/2022	VF BS08 NOV2022	Administration générale	22VF17	Attribution du marché d'assurances S3T'ec	LOT 2 : ACL COURTAGE/ GENERALI LOT 3 : SMACL ASSURANCES	3 840,00 €

B – REVERTEC

Question 5 – Convention de vente de chaleur pour un nouveau tarif au 1^{er} janvier 2023

*Rapporteur élu : Christian STEPHAN
Rapporteur administratif : David BESNIER*

La Présidente expose :

Depuis 2019, S3T'ec a conclu des contrats de fourniture et vente de chaleur avec des établissements publics et privés basés autour de la rue des Eaux à VITRE. Cette chaleur est produite sur la base d'un mix d'énergies renouvelables et de gaz naturel.

Au-delà du tarif, que nous espérons compétitif, cela permet à ces établissements d'optimiser leur impact carbone.

Le contexte actuel de hausse généralisée des prix (coût d'exploitation, prix des matériaux et surtout prix des énergies, et particulièrement le gaz) conduit malheureusement à une explosion du coût de production de la chaleur livrée par le réseau.

La clause de révision stipulée dans la convention ne permet pas d'absorber les effets de cette crise.

Face à cette situation exceptionnelle, imprévisible et exposant S3T'ec à des conséquences onéreuses désastreuses, les tarifs de vente de chaleur tels qu'initialement convenus puis révisés, ne peuvent être maintenus.

La hausse majeure du coût du gaz, comme conséquence de la crise ukrainienne, constitue une circonstance imprévue ouvrant droit à la modification des clauses financières du contrat afin de permettre de faire face à ces événements. Une telle modification est régulièrement permise au regard des textes et de la jurisprudence, fondée notamment sur la théorie de l'imprévision applicable au contrat qui vous lie.

C'est dans ce cadre que S3T'ec se voit contraint de solliciter la signature d'un avenant portant modification des tarifs de vente de la chaleur produite.

Le projet d'avenant intégrant le réajustement des tarifs est en cours de négociation avec les abonnés. Il vous sera transmis par courriel avant la séance.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur ce projet d'avenant et, le cas échéant, à autoriser Madame La Présidente à le signer ainsi que tout document s'y rattachant.

C – VALORISATION ENERGETIQUE DES DECHETS

Question 6 – Marché Public Global sur Performances d'Exploitation du CVED, signé avec PAPREC ENERGIE : avenant n°5 à intervenir

Rapporteur élu : Christian STEPHAN
Rapporteur administratif : David BESNIER

La Présidente expose :

La Société PAPREC ENERGIE assure l'exploitation du Centre de valorisation énergétique des déchets ménagers et assimilés depuis le 11 juillet 2019.

Suite à plusieurs événements techniques, juridiques et aux évolutions de rendement du site, les deux parties sont en cours de négociation d'un avenant au marché, visant à intégrer contractuellement :

1) GER exceptionnel et renouvellement du refroidisseur

L'exploitant PAPREC ENERGIE a identifié une usure avancée du refroidisseur des Fumées du CVED. La question est posée de procéder à une simple réparation, ou à un renouvellement complet de l'échangeur situé dans le refroidisseur. Le remplacement intégral pourrait permettre de produire davantage de vapeur et est susceptible d'être amorti d'ici les travaux d'extension du CVED prévus dans le contrat DSP à venir en 2026/2027. Dans l'hypothèse où le remplacement intégral serait choisi, le montant de ce GER exceptionnel se porterait à environ 130 000 €ht (hors MOE). Dans l'attente du positionnement de S3T'ec, PAPREC a reporté l'arrêt technique semestriel à novembre 2022.

2) Mise aux normes réglementaires :

a. Mise en œuvre vidéo surveillance des dépôts de déchets,

Le Loi oblige désormais tous les propriétaires d'installation de traitement des déchets ultimes à installer un système de vidéo surveillance des dépôts de déchets (surveillance de la qualité des flux

déposés, et des plaques d'immatriculation associées). Ceci afin que la Préfecture puisse faire des contrôles du caractère réellement ultime des déchets accueillis.

S3T'ec a demandé à PAPREC ENERGIE de procéder à la mise aux normes du CVED pour juillet 2022. Il est donc désormais nécessaire d'intégrer ces éléments au marché, à la fois en termes de travaux (acquisition et installation du système) et d'exploitation (stockage des vidéos en conformité avec la réglementation et maintenance du système).

b. Mise en œuvre des contrôles eaux souterraines suite à APC

S3T'ec a reçu cette année un Arrêté Préfectoral Complémentaire à l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter le CVED. Ce dernier impose la mise en œuvre de nouveaux moyens de contrôle des eaux souterraines du CVED : 3 nouveaux piézomètres vont devoir être installés sur le site, et des analyses vont devoir être réalisées régulièrement. La Préfecture impose la mise en œuvre de cette mesure avant décembre 2023.

S3T'ec a demandé à PAPREC ENERGIE de procéder à la mise aux normes du CVED avant la date butoir de décembre 2023. Il est donc nécessaire d'intégrer ces nouveaux éléments réglementaires au marché d'exploitation du CVED, à la fois en termes de travaux et d'exploitation.

3) Pénalités 2021 liées à l'atteinte ou non des performances garanties au contrat par PAPREC ENERGIE :

Sur l'année 2021, PAPREC ENERGIE n'a pas atteint un certain nombre de performances garanties au contrat. Il y a donc lieu d'appliquer en conséquence, la modulation de rémunération prévue au contrat.

Néanmoins l'année 2021 fait office d'exception car la canalisation vapeur reliant LACTALIS a été arrêtée de janvier à mars 2021 à l'initiative de S3T'ec. De gros travaux de réparation et reprise ont été réalisés dans le cadre de l'Expertise judiciaire menée depuis 2015 sur cette canalisation. Par ailleurs, une période d'essais et de mise en service a également eu lieu sur avril 2021.

Ces travaux ont pu gêner l'exploitation et l'atteinte des performances énergétiques du site.

Les deux parties se sont revues à plusieurs reprises afin de tomber d'accord sur un montant de pénalités réellement affectable à la responsabilité de l'exploitant.

4) Régularisation contrat au regard des préconisations Assurances

Suite à un audit Assurance réalisé en interne à S3T'ec, le cabinet a relevé un défaut d'écriture dans le CCAP du marché d'exploitation du CVED. En effet, même s'il est sous-entendu que l'exploitant s'assure pour les dommages aux biens, cela n'apparaît pas clairement dans les spécifications imposées par S3T'ec au CCAP. Pour éviter tout risque, il est proposé d'intégrer ces éléments au CCAP par cet avenant.

Le projet d'avenant est en cours de négociation avec PAPREC. Il vous sera transmis par courriel avant la séance.

Considérant la réunion de la Commission d'Appel d'offres invitée à se prononcer en amont du Comité, afin de se prononcer sur cet avenant.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur ce projet d'avenant 5 et, le cas échéant, à autoriser Madame La Présidente à le signer ainsi que tout document s'y rattachant.

D – DECHETS RECYCLABLES

Question 7 – Contrat de reprise des filières Alu, Acier et Gros de Magasin

Rapporteur élu : Christian STEPHAN – Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : Sonia LEBRUMAN

La Présidente expose :

Un renouvellement des contrats de reprises et recyclage est envisagé au 1^{er} janvier 2023 pour les **matériaux définis ci-dessous** :

- a- **Acier** issu de la collecte séparée : Déchets d'emballages ménagers en acier, pressé en paquets
- b- **Aluminium** issu de la collecte séparée : Déchets d'emballages ménagers en aluminium, mis en balle
- c- **Papiers et cartons mêlés** triés dénommé « gros de magasin », 1.02, correspondant à la norme NF EN 643 conditionné en balle.

Les flux correspondent aux standards matériaux définis par l'Eco-Organisme CITEO.

Les contrats de reprise et recyclage de ces matériaux doivent intégrer :

- Le transport des matériaux depuis les centres de tri désignés par S3T'ec (LE MANS et LE RHEU) jusqu'aux unités de recyclage proposées par le titulaire ;
- Le recyclage des matériaux conformément aux exigences de l'Eco-Organisme.

Le contrat est passé pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2023. Il prendra effet au démarrage des prestations au 1^{er} janvier 2023.

Les matériaux sont à retirer, selon chaque territoire sur les centres de tri suivant :

- VALORPOLE 72 de SUEZ : 17 Av. Pierre Piffault, 72100 Le Mans pour le SMICTOM du Pays de Fougères
- TRIVALO 35 de PAPREC : 89 Rue Nationale à 35650 Le Rheu pour le SMICTOM du Sud Est 35

Chaque matériau fait l'objet d'un contrat dissocié.

Les offres sont attendues pour le **21 novembre 2022** comprenant les éléments suivants :

Proposition technique :

- la présentation de la société, son activité, ses moyens humains et matériels, les volumes annuels traités et tout renseignement utile à porter à la connaissance des collectivités ;
- les modalités d'enlèvement et de transport (fréquence, moyens humains et matériels, traçabilité) ;
- le cahier des charges appliqué aux déchets pris en charge ;
- la procédure de réception des apports et l'organisation du contrôle qualité ;
- l'organisation adoptée et les modalités appliquées en cas de lots non conformes au cahier des charges ;
- le ou les lieux de recyclage de la totalité des matériaux repris ;
- l'accompagnement technique et outils de communication pouvant être proposés.

Proposition financière :

- le prix « plancher » ;
- la formule de révision mensuelle ;
- les références exactes du ou des indices de révision, et leur valeur connue au 1er septembre 2022 (valeurs « zéro ») ;
- le prix de base, valeur septembre 2022 ;
- les modalités de réfaction appliquée au prix de rachat en cas de reprise de lot non conforme ;
- les prix de reprise (prix et tableaux récapitulatif des indices) conformément à la proposition sur les 12

Rappelons que nous sommes dans le cadre de contrat de recettes pour S3T'ec.

Le Comité syndical est invité à se prononcer sur les offres proposées et, le cas échéant, à autoriser Madame La Présidente à signer les contrats de recyclage avec les repreneurs lauréats, ainsi que tout document s'y rapportant.

E – FINANCES

Question 8 – Débat d'orientation budgétaire 2023

Rapporteur élu : Isabelle DUSSOUS

Rapporteur administratif : David BESNIER et Christèle MERHAND

La Présidente expose :

Après une présentation des enjeux sur le traitement des déchets pour les années à venir, un débat s'engagera sur les perspectives techniques et orientations budgétaires à prévoir pour le SYNDICAT DE TRAITEMENT aux vues de l'avenir des outils de notre territoire.

Au regard des éléments d'actualités qui vous seront présentés, le Comité syndical est invité à débattre sur les orientations budgétaires à prévoir.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme DUSSOUS clos la séance.

A Vitré, le 1er/12/2022

Mme Isabelle DUSSOUS ,

Présidente S3T'ec